

NOTE SUR LES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

RÉGIE DES ÉQUIPEMENTS DE MUSIQUES ET CULTURES ACTUELLES (REMCA)

RAPPORT DU DELEGATAIRE ANNEE 2021

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

La Scène de musiques actuelles (SMAC) de Reims, La Cartonnerie, est une régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, dénommée la REMCA : Régie des Equipements Musiques et Cultures Actuelles, chargée depuis 2003 de l'exploitation d'un service public industriel et commercial (SPIC).

Elle développe un projet culturel fondé sur 4 axes :

- la diffusion des musiques actuelles
- l'accompagnement des artistes débutants et professionnels
- la sensibilisation de la population via ses missions d'actions culturelles et une politique tarifaire adaptée
- la participation à la vie du territoire via ses liens avec les acteurs locaux (associations, collectifs, entreprises) et au niveau national (fédérations et réseaux).

Elle constitue aujourd'hui l'une des plus importantes S.M.A.C (Scène de Musiques Actuelles) labélisée par le Ministère de la Culture, via une convention pluriannuelle d'objectifs renouvelée en 2020 et portant sur la période 2020-2023, liant la Ville, la DRAC Grand Est, la Région Grand Est, et la REMCA.

Elle est également organisatrice du festival La Magnifique Society et co-organisatrice du festival FarAway (en partenariat avec les autres scènes de Reims).

Chaque année, la REMCA programme habituellement environ 90 concerts, avec une moyenne de 50 000 spectateurs. En 2021, la REMCA a maintenu 44 concerts (dont 3 pendant le festival), avec une fréquentation de 19 867 spectateurs.

La REMCA organise des actions culturelles, des concerts à destination du jeune public avec le dispositif « Carto Kidz » (accessible dès la maternelle), des dispositifs d'accompagnements artistiques, des projets professionnels autour des musiques actuelles (label, management, organisation, édition). Elle fédère également un certain nombre de mécènes et de partenaires privés au sein du Carto Club nécessaire à la pérennisation des différents projets portés par la Cartonnerie.

Cédric CHEMINAUD a été nommé directeur de la REMCA le 22 juin 2015 par délibération du Conseil municipal, autour d'un projet culturel et artistique fondé sur la diversité des styles musicaux et la mise en avant de la production musicale rémoise et régionale. Son contrat a été renouvelé pour une période de 3 ans allant du 1^{er} octobre 2018 au 30 septembre 2021 et a fait l'objet d'une reconduction en contrat à durée indéterminée. Il a quitté la direction de la REMCA le 27 septembre 2022. Lucas VIONNET a été recruté en tant que directeur de la REMCA à compter du 21 novembre 2022.

La REMCA est gérée par un conseil d'administration composé de membres désignés par le Conseil Municipal sur proposition de M. le Maire. 11 membres y siègent, 6 élus du Conseil Municipal et 5 personnalités qualifiées.

Les locaux de la REMCA représentent une surface totale de 3 980 m² répartis sur quatre niveaux, et comprennent notamment :

- ♦ deux salles de concerts (400 et 1 200 places),
- ♦ un espace scénique pouvant accueillir des concerts de type « café-concert » (120 places)
- ♦ un espace d'exposition,
- ♦ un centre d'information,
- ♦ un espace multimédia,
- ♦ 7 studios de répétition et un studio d'enregistrement,
- ♦ un espace accueil/billetterie,
- ♦ un espace bar/restauration,
- ♦ 2 bars dédiés aux grandes salles.

Marquée par les mesures gouvernementales suite à la crise sanitaire, l'activité de l'année 2021 a été fortement impactée par rapport aux années précédentes.

- Programmation condensée sur les 3 derniers mois de l'année,
- Festival maintenu malgré les règles extrêmement contraignantes.

I. BILAN D'ACTIVITÉS 2021

1. Diffusion

1.1. Fréquentation des concerts

En 2021, 44 concerts (représentations) ont été proposés au public pour 30 concerts annulés, dont :

- 30 concerts sont produits par la REMCA,
- 6 concerts organisés par des associations locales ou collectifs locaux
- 8 concerts coproduits avec d'autres structures (JazzUs pour Sunnyside notamment)

En 2021, ce sont 19 867 spectateurs (pour 10 267 spectateurs en 2020) qui ont fréquenté les concerts proposés par la REMCA, soit un taux de remplissage de 58%.

Pour mémoire – fréquentation hors festival :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nb de spectacles	69	66	70	100	84	96	105	35	44
Nb de spectateurs (hors festival)	27 697	24 945	29 809	40 315	28 732	39 184	40 181	10 267	14 551
dont payants	21 417	21 741	24 541	32 568	21 917	32 187	31 748	8 483	12 451
dont gratuits	6 280	3 204	5 268	7 747	6 815	6 997	8 433	1 784	2 100

1.2. Festivals

❖ La Magnifique Society

L'édition 2021 a été maintenue dans des conditions extrêmement contraignantes.

3 soirées ont été programmées, pour un total de 5 316 spectateurs (3 600 payants et 1 716 exonérés).

❖ Far Away 2021

La REMCA participe au festival FarAway (anciennement Reims, Scènes d'Europe) en assurant la direction artistique collégalement avec six autres scènes rémoises : La Comédie de Reims, Le Manège de Reims, l'Opéra de Reims, Nova Villa, Césaré, et le FRAC Champagne-Ardenne. En 2021, Les deux soirées prévues dans le cadre du festival Far Away ont été annulées.

2. Relation au public et aux organisateurs

2.1. Tarification

Six niveaux de tarification de billetterie permettent de proposer des tarifs adaptés aux personnes qui sont en situation de précarité financière (collégiens, lycéens, demandeurs d'emploi ...).

Les quatre niveaux de billetterie :

- tarif adhérent (identique en prévente ou sur place)
- tarif réduit (lycéens, collégiens, demandeurs d'emploi) : tarif adhérent prévente+3€
- tarif plein en prévente : tarif adhérent prévente + 5€
- tarif plein sur place : tarif adhérent prévente + 9€

Les deux tarifs spécifiques :

- tarif concert Jeune Public ou tarif – 12 ans : 5 € - Adulte : 8€
- tarif professionnel et action culturelle : 6€.

Les places assises sont majorées de 2 euros pour les concerts en grande salle lorsque le balcon est ouvert permettant aux spectateurs de choisir entre places debout et assises en réduisant le temps d'attente.

L'abonnement à 12 € (8€ pour les étudiants) permet également de bénéficier de divers avantages dont :

- de 5€ de réduction sur tous les concerts,
- du programme dans sa boîte aux lettres
- de l'offre 1=2, pour une place achetée, une place offerte sur une sélection de soirées

2.2. Nombre d'adhérents et âge

Pour 2021, le nombre d'adhérents s'élève à 834.

3. L'action culturelle – La formation – Les ressources

3.1. L'action culturelle

Dans le cadre de l'action culturelle, la REMCA mène de nombreux projets de « découverte » en partenariat avec diverses structures et institutions (établissements scolaires de la maternelle à l'université, établissements hospitaliers, établissements pénitentiaires, etc...).

Les actions culturelles permettent de sensibiliser 2 663 personnes en 2021, dont 959 accueillies lors des concerts Jeune Public qui ont pu être maintenus. Ce chiffre en baisse par rapport à l'année 2020, est lié à l'impact du contexte sanitaire : en effet, moins de groupes que d'habitude du milieu scolaire ont pu être reçus. Par ailleurs, de nombreuses représentations « jeune public » ont dû être annulées ou reportées. En milieu hospitalier, les projets d'ateliers chanson au sein de l'EHPAD Roux et de l'hôpital Sébastopol n'ont pu être menés.

Cette année bien que particulière a permis d'enclencher de nouveaux projets, qui seront remis en place en 2022 (actions en milieu rural, place des femmes dans les musiques actuelles, etc.).

Une trentaine d'établissements concernés ont bénéficié de projets d'action culturelle. En 2021, ce sont une vingtaine d'ateliers ou de projets qui ont été proposés.

3.2. La formation

En 2021, la REMCA Formations a dispensé des formations professionnelles :

❖ Les formations sécurité

- ♦ Sécurité des spectacles en vue de l'obtention de la Licence 1 d'Entrepreneur de Spectacle, SSIAP 1

❖ Les formations techniques

- ♦ Parcours Son : CCP Gestion sonore

Au total, 5 formations courtes ont eu lieu sur l'année 2021, accueillant 25 stagiaires.

4. Les pratiques artistiques

4.1. Fréquentation des studios

La Cartonnerie est équipée de six studios de répétition de 15 à 50 m².

Les Studios de la Cartonnerie ont logiquement été à nouveau fortement impactés par cette période avec au total 6 mois de fermeture aux publics (hors fermetures annuelles). Cette deuxième année de pandémie a porté un coup durable à la fréquentation, chaque réouverture ayant pris plus d'un mois pour retrouver des usagers réguliers.

Le calendrier de l'année 2021 a été le suivant :

- Fermeture du 2 janvier au 1er juin, soit 6 mois complets (5 mois en 2020)
- Réouverture partielle au public du 2 juin au 25 juillet limitée à un groupe ou artiste par jour et par studio, soit 6 maximums par jour (Durée d'un mois et 3 semaines équivalente à 2020). Fréquentation très faible en juin.
- Ouverture « normale » du 16 août au 23 décembre, soit 4 mois (3 mois en 2020) avec des chiffres de fréquentations très faibles par rapport à une année type, particulièrement en août/septembre.

4.2. Accompagnement artistique

L'accompagnement artistique porté par la REMCA vise à assurer 2 fondamentaux :

- l'émergence de nouveaux projets porteurs, repérés via le réseau local ou les Studios, parfois soutenus dès leurs premiers pas et donc sur un temps suffisamment long pour une vraie efficacité,
- le développement vers le national de plusieurs projets, soutenus dans leurs démarches pour fédérer un plus large public et convaincre les professionnels. En 2021, la plupart des événements clefs a pu être investis (les Inouïs du Printemps de Bourges, le MaMA, les Bars en Trans) au bénéfice du rappeur San Nom et du quintet rock Chester Remington qui après un beau parcours bénéficie de la reconnaissance du milieu.

Cette nouvelle année de crise sanitaire n'a fondamentalement été préjudiciable qu'à quelques projets, bien que de nombreux artistes accompagnés se soient trouvés en difficulté face aux annulations de concert : certains ont perdu une dizaine de dates sur l'été et beaucoup ont éprouvé de grandes difficultés à trouver des dates lors de la reprise à l'automne. Le temps dégagé a été l'occasion pour beaucoup de mener un travail de fond.

En reconduisant sur 2021 les 33 projets lauréats des dispositifs 2020, les artistes ont pour la plupart passé cette période de crise avec un minimum d'effets néfastes. L'activité d'accompagnement a même pu retrouver une bonne visibilité sur le second semestre grâce à l'export et au développement de projets locaux au niveau national.

5. Partenaires privés et mécènes : le rôle du CartoClub

Depuis son ouverture, La Cartonnerie n'a cessé de se rapprocher du monde de l'entreprise. Ces liens tissés avec les entreprises ont permis l'élaboration de partenariats qui alimentent, années après années, le projet culturel général de La Cartonnerie et son festival (La Magnifique Society).

Ces partenariats prennent la forme d'actions de mécénat pour des projets d'action culturelle ou d'accompagnement artistique. Ils répondent aux besoins des entreprises qui souhaitent encourager l'innovation sur le territoire et légitiment les liens entre la scène de musiques actuelles et le monde entrepreneurial.

Un des premiers objectifs du CartoClub est de valoriser l'implication des partenaires et mécènes, et de faire écho des relations fortes et durables qui nous unissent. Le CartoClub se veut un espace humain de rencontre et d'échange entre deux mondes qui partagent un même territoire et les populations qui l'occupent. Catalyseur et facilitateur de partage d'expériences, le CartoClub poursuit son développement et s'appuyant sur des relations durables.

En 2021, le réseau peut compter sur plus de cinquante entreprises actives (53 en 2019 et 7 en 2020) essentiellement mobilisées sur le Festival La Magnifique Society.

II. BILAN SOCIAL

1. Emplois

Au 31 décembre 2021, l'effectif est de 31 salariés (agrégations des trois établissements : budget principal, débit de boissons et centre de formation) dont 23 CDI, 7 CDII (CDI Intermittents) et 1 CDD. Sur 2021, les embauches des permanents, intermittents et vacataires cumulés représentent 28,12 ETP.

La majorité des personnes employées sont de sexe masculin (63,8%).

2. Rémunérations et charges 2021

La masse salariale annuelle brute 2021 représente 788 462,54 € (703 478 € en 2020).

Les charges patronales s'élèvent à 345 012,56 €.

III. BILAN FINANCIER 2021

1. Compte Administratif REMCA 2021 – Agrégation du budget principal et de ses deux budgets annexes

Comme pour 2020, le budget 2021 est hors normes de par :

- l'impact de la fermeture de l'activité sur les deux premiers mois de l'année 2021
- une reprise d'activité difficile sur les mois qui ont suivi
- un festival maintenu mais en format « COVID » (assis et jauge réduite à 3 500 personnes).

Pour information, le montant de la subvention 2021, attribuée par la Ville de Reims, a été ajusté à la baisse afin de tenir compte du trop-perçu des aides sur charges sociales liées à la crise sanitaire (régularisation 2020 et début d'année 2021).

Le budget global de fonctionnement de la R.E.M.C.A. présente un résultat bénéficiaire de + 424 881,59 €, composé ainsi :

Dépenses	2021		Recettes	2021	
60 - Achats de prestations et de marchandises	721 175,64 €	24,44%	70 - Ventes de produits et de prestations	914 795,81 €	27,10%
- Achats de spectacles	454 966,57 €	15,42%	- Recettes de billetterie et de vente de spect.	320 354,31 €	9,49%
- Achats non stockés de matières et fourn.	183 207,13 €	6,21%	- Recettes de débit de boissons et restauration	177 931,93 €	5,27%
- Achats de marchandises	83 001,94 €	2,81%	- Partenariats et mécénats	311 313,13 €	9,22%
61 - Services extérieurs	536 418,42 €	18,18%	- Locations de salle et studios	83 709,96 €	2,48%
- Sous traitance	16 649,86 €	0,56%	- Formations	20 384,00 €	0,60%
- rédevances de crédits bails	14 733,72 €	0,50%	- Autres (merchandising, vestiaire)	1 102,48 €	0,03%
- Locations (technique, informatique...)	398 291,55 €	13,50%	74 - Subventions et aides	2 368 639,15 €	70,18%
- Entretien et réparations	69 417,16 €	2,35%	- Etat - Ministères et DRAC	195 600,00 €	5,80%
- Primes d'assurances	29 463,45 €	1,00%	- Région GRAND EST	114 000,00 €	3,38%
- Autres services extérieurs (dont coprod.)	7 862,68 €	0,27%	- Département de la Marne	20 650,00 €	0,61%
62 - Autres services extérieurs	538 160,77 €	18,24%	- Ville de Reims	1 777 430,15 €	52,66%
- Honoraires	137 085,18 €	4,65%	- SACEM	14 500,00 €	0,43%
- Communication, Publicité, impressions	70 406,17 €	2,39%	- CNV	107 645,00 €	3,19%
- Transport de biens et de personnel	10 055,02 €	0,34%	- Autres aides	138 814,00 €	4,11%
- Réception, déplacements	122 388,58 €	4,15%	77 - Produits exceptionnels	35 670,32 €	1,06%
- Frais postaux et télécommunications	33 774,37 €	1,14%	777 - Quote part subv d'inv virée au résultat	56 151,80 €	1,66%
- Services bancaires et assimilés	10 255,19 €	0,35%			
- Sécurité, service d'ordre et de garde	67 257,63 €	2,28%			
- Frais de nettoyage des locaux	21 794,07 €	0,74%			
- Autres (dont prestations informatiques)	65 144,56 €	2,21%			
63 - Impôts, taxes	61 543,30 €	2,09%			
64 - Rémunération du personnel	862 079,54 €	29,22%			
- Rémunération brute permanents	615 695,28 €	20,87%			
- Rémunération brute intermittents	80 955,89 €	2,74%			
- Rémunération brute vacataires	39 949,18 €	1,35%			
- Charges patronales	117 273,03 €	3,97%			
- Autres personnel extérieur	8 206,16 €	0,28%			
65 - Autres charges de gestion courante	41 217,41 €	1,40%			
66 - Charges financières	- €	0,00%			
67 - Charges exceptionnelles	45 608,20 €	1,55%			
68 - Dotations aux amortissements	69 172,21 €	2,34%			
69 - Impôts sur les bénéfices	75 000,00 €	2,54%			
	2 950 375,49 €			3 375 257,08 €	

2. Compte Administratif REMCA 2021 – Budget principal

Au titre de l'année 2021, les dépenses totales du budget principal de la REMCA s'élèvent à 2 855 277,09 € contre 1 985 281,52 € en 2020 (4 284 070,12 € en 2019), soit une augmentation de 43,82 % par rapport à l'exercice précédent, mais toujours inférieures de 33,35 % à celles de 2019.

Si les dépenses de fonctionnement ont augmenté, les dépenses d'investissement ont été maintenues à hauteur de 128 026,85 € (126 802,60 € en 2020).

Les recettes totales du budget principal 2021 de la REMCA s'élèvent à 3 135 657,86 € contre 2 552 253,59 € en 2020, soit une augmentation de 22,86 %. Elles restent toutefois inférieures de 24,41 % à celles de 2019.

Le résultat 2021 se décompose comme suit :

- Investissement : - 24 865,48 € (contre + 18 444,77 € en 2020) ;
- Fonctionnement : + 305 246,25 € (contre + 548 527,30 € en 2020).

Budget principal				
Fonctionnement				
	Réalisé 2021		Pour mémoire 2020	
Total recettes	3 032 496,49 €		2 407 006,22 €	
Recettes propres	802 671,34 €	26,47%	695 546,00 €	28,90%
Produits des services (chap 70)	689 445,01 €	22,74%	175 826,43 €	7,30%
Atténuation de charges (chap 13)	25 975,51 €	0,86%	187 250,71 €	7,78%
Autres produits de gestion courante (chap 75)	1,13 €	0,00%	7 501,52 €	0,31%
Recettes exceptionnelles (chap 77)	31 414,59 €	1,04%	266 612,23 €	11,08%
Opérations d'Ordre (chap 42)	55 835,10 €	1,84%	58 355,11 €	2,42%
Subventions (chap 74)	2 229 825,15 €	73,53%	1 711 460,22 €	71,10%
<i>Dont subventions de fonctionnement</i>	1 496 930,15 €	49,36%	1 475 235,82 €	61,29%
<i>Dont subventions sur projet</i>	610 750,00 €	20,14%	198 054,40 €	8,23%
<i>Dont sub. Emploi, établissements publics et sociétés civiles</i>	122 145,00 €	4,03%	38 170,00 €	1,59%
Total Dépenses	2 727 250,24 €		1 858 478,92 €	
Charges à caractère général (chap 11)	1 695 792,62 €	62,18%	702 320,53 €	37,79%
Charges de personnel (chap 12)	827 534,49 €	30,34%	985 141,86 €	53,01%
Autres charges de gestion courantes (chap 65)	38 028,16 €	1,39%	16 074,30 €	0,86%
Charges financières (chap 66)	- €	0,00%	377,79 €	0,02%
Impôts sur le bénéfice (chap 69)	55 000,00 €	3,24%	76 746,00 €	4,13%
Charges exceptionnelles (chap 67)	42 883,60 €	1,57%	1 412,47 €	0,08%
Atténuation de produits (chap 14)	- €	0,00%	43,60 €	0,00%
Opérations d'Ordre (chap 42)	68 011,37 €	2,49%	76 362,37 €	4,11%
Résultat d'exploitation 2021	305 246,25 €		548 527,30 €	
Report à nouveau de 2020	29 654,82 €		-	518 872,48 €
Report à nouveau sur 2022	334 901,07 €		29 654,82 €	
Investissement				
	Réalisé 2021		Pour mémoire 2020	
Total recettes	103 161,37 €		145 247,37 €	
Opérations d'Ordre (chap 40)	68 011,37 €	65,93%	76 362,37 €	52,57%
Immobilisations incorporelles (chap 20)	-	0,00%	833,00 €	0,57%
Immobilisations corporelles (chap 21)	-	0,00%	23 052,00 €	15,87%
Subventions (chap 13)	35 150,00 €	34,07%	45 000,00 €	30,98%
Total Dépenses	128 026,85 €		126 802,60 €	
Immobilisations incorporelles (chap 20)	-	0,00%	- €	0,00%
Immobilisations corporelles (chap 21)	58 441,75 €	45,65%	47 094,83 €	37,14%
Autres immobilisations financières (chap 27)	13 750,00 €	10,74%	-	0,00%
Subventions (chap 13)	-	0,00%	21 352,66 €	16,84%
Opérations d'Ordre (chap 40)	55 835,10 €	43,61%	58 355,11 €	46,02%
Résultat d'exécution 2021	-	24 865,48 €	18 444,77 €	
Report à nouveau de 2020	108 797,44 €		90 352,67 €	
Report à nouveau sur 2022	83 931,96 €		108 797,44 €	

3. Compte Administratif REMCA 2021 – Budget annexe Débit de Boissons

Au titre de l'année 2021, les dépenses totales du budget annexe débit de boissons et restauration (fonctionnement et investissement), s'élèvent à 254 950,69 € (144 414,36 € en 2020, et 451 655,37 € en 2019).

Les recettes globales 2021 sur ce budget annexe se sont élevées à 373 909,09 € (136 920,18 € en 2020 et 582 974,78 € en 2019).

Ce budget a de nouveau été fortement impacté sur cette année 2021, par la fermeture des bars et de la restauration de la Cartonnerie de Janvier à Juin 2021, engendrant une baisse du chiffre d'affaire de 62 % par rapport à 2019 (année référence activité « normale »).

Exercice comptable 2021

Budget annexe Débit de Boissons				
Fonctionnement				
	Réalisé 2021		Pour mémoire 2020	
Total recettes	372 748,25 €		135 731,39 €	
Recettes propres	233 934,25 €	62,76%	135 731,39 €	100,00%
Produits des services (chap 70)	204 966,80 €	54,99%	58 765,27 €	43,30%
Atténuation de charges (chap 13)	24 396,15 €	6,54%	28 320,24 €	20,86%
Recettes exceptionnelles (chap 77)	4 254,31 €	1,14%	48 284,37 €	35,57%
Autres produits de gestion courante (chap 75)	0,29 €	0,00%	-	0,00%
Opérations d'Ordre (chap 42)	316,70 €	0,08%	361,51 €	0,27%
Subventions (chap 74)	138 814,00 €	37,24%	0,00%	
<i>Dont subventions de fonctionnement</i>	138 814,00 €	37,24%	0,00%	
<i>Dont subventions sur projet</i>		0,00%	0,00%	
<i>Dont établissements publics et sociétés civiles</i>		0,00%	0,00%	
Total Dépenses	253 779,29 €		144 052,85 €	
Charges à caractère général (chap 11)	147 362,51 €	58,07%	81 488,27 €	56,57%
Charges de personnel (chap 12)	79 452,09 €	31,31%	57 603,31 €	39,99%
Autres charges de gestion courantes (chap 65)	3 079,25 €	1,21%	2 450,48 €	1,70%
Charges financières (chap 66)		0,00%	-	0,00%
Charges exceptionnelles (chap 67)	2 724,60 €	1,07%	1 322,00 €	0,92%
Impôts sur le bénéfice (chap 69)	20 000,00 €	7,88%	-	0,00%
Atténuation de produits (chap 14)		0,00%		0,00%
Opérations d'Ordre (chap 42)	1 160,84 €	0,46%	1 188,79 €	0,83%
Résultat d'exploitation 2021	118 968,96 €		-	8 321,46 €
Report à nouveau de 2020	391 346,42 €		399 667,88 €	
Report à nouveau sur 2022	510 315,38 €		391 346,42 €	

Investissement				
	Réalisé 2021		Pour mémoire 2020	
Total recettes	1 160,84 €		1 188,79 €	
Opérations d'Ordre (chap 40)	1 160,84 €	100,00%	1 188,79 €	100,00%
Subventions (chap 13)		0,00%		0,00%
Total Dépenses	1 171,40 €		361,51 €	
Immobilisations incorporelles (chap 20)		0,00%		0,00%
Immobilisations corporelles (chap 21)	854,70 €	72,96%		0,00%
Opérations d'Ordre (chap 40)	316,70 €	27,04%	361,51 €	100,00%
Résultat d'exécution 2020	-	10,56 €	827,28 €	
Report à nouveau de 2019	2 740,23 €		1 912,95 €	
Report à nouveau sur 2021	2 729,67 €		2 740,23 €	

4. Compte Administratif REMCA 2021 – Budget annexe Centre de Formation

Au titre de l'année 2021, les dépenses totales de fonctionnement du budget annexe centre de formation s'élèvent à 19 717,62 € contre 4 802,16 € en 2020 et 7 240,87 € en 2019. Ces dépenses concernent exclusivement la sous-traitance de formations et l'embauche de formateurs.

Les recettes globales 2021 sur ce budget annexe se sont élevées à 20 384,00 € contre 6 057,48 € en 2020 et 8 850,00 € en 2019.

Exercice comptable 2021				
Budget annexe Centre de Formation				
Fonctionnement				
	Réalisé 2021		Pour mémoire 2020	
Total recettes	20 384,00 €		6 057,48 €	
Recettes propres	20 384,00 €	100,00%	6 057,48 €	100,00%
Produits des services (chap 70)	20 384,00 €	100,00%	6 057,48 €	100,00%
Attenuation de charges (chap 13)		0,00%		0,00%
Recettes exceptionnelles (chap 77)		0,00%		0,00%
Opérations d'Ordre (chap 42)		0,00%		0,00%
Subventions (chap 74)	- €	0,00%	- €	0,00%
<i>Dont subventions de fonctionnement</i>		0,00%		0,00%
<i>Dont subventions sur projet</i>		0,00%		0,00%
<i>Dont établissements publics et sociétés civiles</i>		0,00%		0,00%
Total Dépenses	19 717,62 €		4 802,16 €	
Charges à caractère général (chap 11)	19 321,94 €	97,99%	3 941,00 €	82,07%
Charges de personnel (chap 12)	285,68 €	1,45%	861,16 €	17,93%
Autres charges de gestion courantes (chap 65)	110,00 €	0,56%		0,00%
Charges financières (chap 66)		0,00%		0,00%
Charges exceptionnelles (chap 67)		0,00%		0,00%
Attenuation de produits (chap 14)		0,00%		0,00%
Opérations d'Ordre (chap 42)		0,00%		0,00%
Résultat d'exploitation 2021	666,38 €		1 255,32 €	
Report à nouveau de 2020	-	84 915,30 €	-	86 170,62 €
Report à nouveau sur 2022	-	84 248,92 €	-	84 915,30 €
Investissement				
	Réalisé 2021		Pour mémoire 2020	
Total recettes	- €		- €	
Opérations d'Ordre (chap 40)		0,00%		0,00%
Subventions (chap 13)		0,00%		0,00%
Total Dépenses	- €		- €	
Immobilisations incorporelles (chap 20)		0,00%		0,00%
Immobilisations corporelles (chap 21)		0,00%		0,00%
Opérations d'Ordre (chap 40)		0,00%		0,00%
Résultat d'exécution 2021	- €		- €	
Report à nouveau de 2020		976,97 €		976,97 €
Report à nouveau sur 2022		976,97 €		976,97 €